

Procès Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2015 à 20 h 30

L'an deux mille quinze, le huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de TOURNON D'AGENAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **1^{er} décembre 2015**

PRÉSENTS : Mesdames Brigitte CAPDENAT, Patricia LABAT QUINTARD, Martine MUSQUI et Annie ROBEILLO et Messieurs Patrick LONGUESSERRE, Christian LAYTOU, Jean Claude LOUIT, Serge TIRA, Didier BALSAC, Ghislain PHILIP, Stéphane GONDAL, Dominique VEYRAC et Romain VIALATTE.

EXCUSES : **Françoise MIRABEL et Dominique VEYRAC**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Mme Martine MUSQUI**

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal. En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1/Objet : VOIRIE – Travaux GIRATOIRE – CONVENTION AVEC LE SDEE 47

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux en vue de créer un Giratoire route de FUMEL, il est nécessaire de passer une convention avec le SDEE 47 pour en réaliser l'éclairage.

Monsieur le Maire donne lecture du devis dont le montant s'élève à 18619,20€ TTC dont 11637,00€ à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis du SDEE 47 d'un montant de 18619,20€ TTC
- **ACCEPTE** la participation de la Commune à hauteur de 11637€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de cette opération,

2/Objet : FINANCES – convention de mandat avec Fumel communauté

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une modification de la réglementation concernant le remboursement du FCTVA, une nouvelle procédure doit être suivie.

Une convention de mandat doit être prise pour chaque opération réalisée. Il donne lecture du projet de convention établi par Fumel Communauté

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mandat dont il a été donné lecture
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention,

3/Objet : FINANCES – indemnités de conseil

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers des Comptables du Trésor relatifs aux indemnités dont ils peuvent bénéficier.

Un débat s'installe et la proposition retenue est la suivante :

- Taux de l'indemnité de conseil 2015 pour M. GARAYOA : 0%
- Taux de l'indemnité de conseil 2015 pour M. GAYRAUD : 50%
- Taux de l'indemnité de conseil 2015 pour M. LABARBE : 50%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux d'indemnité évoqués ci dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération

4/Objet : FINANCES - réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un emprunt comme prévu au Budget.

Il donne lecture de la consultation réalisée à cet effet et propose de retenir la proposition du Crédit Agricole, à savoir :

- Montants empruntés : 300.000€ et 200.000€
- Durée du remboursement : 15ans
- Taux : fixe
- Remboursement : trimestriel
- Taux : 2,034%
- Frais de dossier : 200€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'un emprunt aux conditions citées ci-dessus
- **PROPOSE** d'emprunter 200.000€ supplémentaires si les conditions restent identiques
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération

5/Objet : FINANCES - DEMANDES DE SUBVENTION – petit patrimoine

Suite à une visite de l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour rénover l'Eglise de Lamothe.

Il donne lecture des devis :

Rénovation des contreforts : société Steinbach pour un montant de 10.000,00€ HT
Mise en conformité des cloches : société Cessac pour un montant de 11700,00€ HT
Total de l'opération : 21700,00€ HT

Il propose de solliciter les aides suivantes :

Conseil Département – petit patrimoine non protégé (40%)	: 8680,00€
DRAC (15%)	: 3255,00€
Autofinancement	: 9795,00€

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la Commune a provisionné son autofinancement afin de réaliser cette opération en 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention et le plan de financement présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération

6/Objet : FINANCES - DEMANDES DE SUBVENTION – TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour rénover les terrains de tennis de Tournon.

Il précise que par convention, FUMEL COMMUNAUTE, a délégué à la commune la réalisation de cette opération.

Il donne lecture des devis :

Rénovation des terrains : société SPTM pour un montant de 42040,00€ HT
Eclairage des terrains : société Citelum pour un montant de 16210,00€ HT
Total de l'opération : 58250,00€ HT

Il propose de solliciter les aides suivantes :

DETR (30%)	: 17475,00€
Conseil Département – gros aménagement aux équipements sportifs (25%)	: 14562,50€
Fumel Communauté – Fonds de concours équipements sportifs	: 13106,25€
Autofinancement	: 13106,25€

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la Commune a provisionné son autofinancement afin de réaliser cette opération en 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention et le plan de financement présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération

7/Objet : Administration – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de passer une convention de Maîtrise d'Ouvrage avec Fumel Communauté afin de piloter le dossier de rénovation des terrains de tennis.

Il donne lecture du projet de convention établi à cet effet

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de Maîtrise d'Ouvrage relative à la réhabilitation des terrains de tennis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération

8/Objet : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de déposer un dossier de subvention au titre des Amendes de police en vue de financer la mise en sécurité de l'accès des commerces dans le bas de la bastide.

Il donne lecture du projet et du montant estimatif qui s'élèverait à 32344,50€ HT et précise que le produit des amendes de police peut être de 6080€.

Le plan de financement serait le suivant :

Amendes de police :.....6080€

Autofinancement..... 32733,40€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant de 6080€
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au BP 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération

9/Objet : Administration – schéma intercommunal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de donner un avis sur le schéma de coopération intercommunal établi par le Préfet.

Il précise que ce schéma a été établi conformément aux dispositions de la Loi NOTRE et qu'il repose sur les motivations suivantes :

Périmètre géographique : unification des compétences sur la haute vallée du Lot

Solidarité Financière et territoriale : solidarité financière accrue et meilleure intégration territoriale

Exercice des compétences : des blocs obligatoire et optionnel proches

Impact sur le paysage syndical : les deux EPCI sont adhérents aux mêmes syndicats.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à 12 voix pour et une abstention :

- **DONNE** un avis favorable concernant le projet de fusion établi par la CDCI réunie le 9/10/2015
- **APPROUVE** les critères retenus pour la dite fusion
- **CONSTATE** que le nouvel EPCI comptera 27 communes et une population de 24938 habitants

10/Objet : Administration – Adhésion de fumel communauté à eau 47

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de délibérer sur l'adhésion de Fumel Communauté au syndicat EAU 47.

Il précise qu'une délibération avait déjà été prise mais qu'elle doit être modifiée de la façon suivante :

« adhésion à titre gracieux, compte tenu de la participation des communes membres de Fumel Communauté à l'adhésion au syndicat EAU 47 par le biais du syndicat des eaux de la Lémance au titre de l'eau potable, à compter du 1 janvier 2016 afin de bénéficier de l'expertise, de l'appui technique et administratif dudit syndicat (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, montage des marchés publics, rapport sur l'eau...) »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications relatives à l'adhésion de Fumel Communauté à Eau 47
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

11/Objet administration – animation de natura 2000

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est possible de se porter candidat à l'animation du site Natura 2000 du Boudouyssou pendant 3 ans.

Il donne lecture du courrier de la Direction départementale des territoires et propose de laisser à l'Etat cette compétence.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de laisser à l'Etat le soin d'animer cet espace Natura 2000
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

12/Objet : agriculture – convention avec l'association des trufficulteurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de passer une convention avec l'Association des trufficulteurs de Lot et Garonne afin de déléguer à cette dernière le soin de contrôler les marchés aux truffes des 13/12/2016 et 24/01/2016.

Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec l'Association des trufficulteurs de Lot et Garonne.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

13/Objet : urbanisme – convention avec fumel communauté

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Urbanisme par Fumel Communauté, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de passer une convention avec l'EPCI. Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11 du 14/9/2015 qui transférait cette compétence.

Il convient aujourd'hui de définir les modalités financières de ce transfert et il donne lecture du projet de convention établi à cet effet. Il précise que la participation de Tournon s'élèvera à 2883,57€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec Fumel Communauté pour l'exercice de la compétence urbanisme.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

14/Objet : sport – convention avec fumel communauté

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Sport par Fumel Communauté, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a proposé à Fumel Communauté de passer une convention en vue d'optimiser l'exercice de cette compétence.

Il donne lecture du projet de convention établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec Fumel Communauté pour l'exercice de la Sport.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

15/Objet : TRAVAUX – MAÎTRISE d'OEUVRE

Dans le cadre des travaux dans la Bastide, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de passer un nouvel avenant avec Hélène SIRIEYS en vue de superviser la tranche optionnelle de la place. Il précise que le montant de l'avenant est de 20558,25€ HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 à la Maîtrise d'œuvre avec Hélène SIRIEYS d'un montant de 20558,25€ HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

16/Objet : TRAVAUX – CHOIX DES ENTREPRISES

Dans le cadre des travaux dans la Bastide, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la consultation des entreprises, il propose de retenir :

- Lot n°1 : Société EIFFAGE/ESBTP pour 616362,60€ HT pour la tranche ferme
- Lot n°2 : Société DELFAUT pour un montant de 17789,22€ HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la société EIFFAGE ESBTP pour le Lot n°1 et la société DELFAUT pour le lot n°2
- **PRECISE** que ces dépenses sont inscrites au BP 2015
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

17/Objet : FINANCES – RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre des travaux dans la Bastide, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la rénovation de la place de la Mairie figure en tant que tranche conditionnelle, pour un montant de 290.378,90€ HT.

Il propose de solliciter l'aide du député pour réaliser cette opération inscrite au BP 2016.

Le plan de financement serait le suivant :

Total des travaux (HT)	: 290.378,90€
Conseil départemental - Ville et village de caractère (déjà obtenus) – 16,5%	: 47.912,00€
Réserve parlementaire	: 15.000,00€
Autofinancement	: 227.467,00€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter la réserve parlementaire auprès du Député pour un montant de 15.000€
- **PRECISE** que ces dépenses sont inscrites au BP 2015
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La Secrétaire de séance

MARTINE MUSQUI